



**DELIBERATION  
du Comité Syndical  
Séance du 7 avril 2022**

**N° 2022-9**

Le 7 avril 2022 à 18h30, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Vosges Saônoises, légalement convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni à la salle François Mitterrand à Saint Loup sur Semouse, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Président.

**Délégués présents :**

**CC de la Haute Comté :** Thierry Belloncle, Thierry Bordot, Henri De Malliard, Michel Désiré, Véronique Grandjean, Ghislain Jacquy, Bruno Machard, Christian Chassard (suppléant de Patrick Laurent).

**CC des Mille Étangs :** Henri Saintigny (pouvoir de Philippe Grosjean), Laurent Seguin.

**CC du Pays de Lure :** Christian Claudel (pouvoir de Daniel Nourry), Michel Daguene (pouvoir de Maryline Caravati-Bresson), Christian Laroche (pouvoir de Bernard Piquard), Antoinette Marchal (pouvoir de Isabelle Arnould), Pierre Thomas (pouvoir de Jean-Philippe Gimenez).

**CC du Pays de Luxeuil :** Jacques Deshayes, Véronique Devoille, André Dirand, Bernard Gire, Stéphane Kroemer, Sébastien Richardot (pouvoir de Jean-Marc Sigust), Rodolphe Wacogne.

**CC du Pays de Villersexel :** Alain Buchot (pouvoirs de Alain Bizotto et de Guy Levain),

**CC Rahin Chérimont :** Karine François, Pierric Tarin (pouvoir de Michel Jacobberger).

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents votants : 25

Nombre de pouvoirs : 10

Compte tenu des dispositions de l'article 10 de la loi du 10 novembre 2021, portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures suivantes sont en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022.

- le quorum est fixé au 1/3 des membres en exercice
- un membre titulaire peut être porteur de deux pouvoirs.

**Objet : Amortissement des biens - 2021**

Conformément aux dispositions de l'article L.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles constitue une dépense obligatoire. Les subventions perçues pour ces biens doivent également faire l'objet d'un amortissement.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Amortit les acquisitions faites au cours de l'année de la manière suivante :

**Tableau d'amortissement des biens 2021**

Immobilisation	Ordinateur / LEADER	SCOT <i>Tranche optionnelle n°3 – Solde du marché initial</i>
N° inventaire	1-2021-2184	6-2017-202 7-2017-202
Durée	3 ans	8 ans
Valeur brute	912.67 €	11 430 €
Dotations	de 2022 à 2023 : 304€ 2024 : 304.67€	de 2022 à 2028 : 1 428 € 2029 : 1 429€

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus



Pour copie conforme,  
Le Président, **Thierry BORDOT**

